

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Talbot, 49.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Mai 1877.

Chronique générale.

La Chambre a discuté et voté les 33 premiers articles de la loi sur l'organisation municipale. M. Taillandier demandait par voie d'amendement le droit facultatif pour les conseils de s'attribuer des honoraires.

M. le préfet de police de la Seine et M. le préfet du Rhône ont eu ensemble une longue entrevue avec M. le président du conseil.

Il ne serait pas impossible dès maintenant que M. F. Voisin soit appelé à la préfecture du Rhône et que M. Welche devint préfet de police.

On annonce que M. Garnier, député de l'Yonne, rappellera au ministre de l'intérieur que le maire de Saint-Léger-Vauban a été révoqué pour être intervenu en faveur de l'institutrice qui vient d'être acquittée.

On prévoit une manifestation assez vive à Marseille, si le maire de cette ville est autorisé à interdire les processions religieuses.

tentions de la municipalité sont connues, laisse prévoir un conflit imminent.

Le gouvernement italien poursuit avec une sévérité inexorable ses recherches contre les internationalistes. De nouvelles mesures d'une grande rigueur viennent d'être prises dans certaines localités contre plusieurs personnes désignées comme donnant asile à des membres de l'Internationale.

M. de Gontaut-Biron, qui vient de quitter Berlin, est allé présenter ses hommages à l'empereur Guillaume à Metz. C'est là un nouveau témoignage des bons rapports qui n'ont cessé d'exister entre la France et l'Allemagne.

Mardi, à Orléans, les fêtes de Jeanne d'Arc ont eu un éclat inaccoutumé.

LL. MM. l'empereur et l'impératrice du Brésil, S. A. R. le comte de Paris et M. d'Harcourt, représentant le Maréchal-Président, rehaussaient par leur présence l'éclat de la solennité.

L'empereur du Brésil a assisté à la procession à pied. L'impératrice du Brésil a assisté au panégyrique.

La cathédrale de Metz, dont la toiture vient d'être détruite par un incendie, a été le dernier édifice qui, en Alsace-Lorraine, ait porté le drapeau français.

Guerre d'Orient.

EN EUROPE.

Les événements de la guerre ne sont encore ni très-rapides, ni très-graves. Mais

déjà ils contribuent à compliquer la situation. Ainsi, Kalafat a été bombardé mercredi matin.

Abdul-Kérim a envoyé aux consuls de Widdin une Note leur déclarant que ce bombardement était la conséquence immédiate de la provocation des autorités militaires de Kalafat qui, la veille au soir, au moment où un monitor turc poursuivait des bateaux suspects, lesquels allèrent se réfugier sous les batteries de Kalafat, ces dernières canonnières le monitor turc, en lui causant des avaries très-graves.

Ce bombardement, quoique inefficace, va autoriser le prince Charles à associer la Roumanie à la Russie dans une lutte commune contre la Turquie. Cette circonstance, prévue peut-être, peut servir à l'Autriche de motif ou d'occasion de modifier à son tour son attitude.

La marche en avant de l'armée russe du Sud dans la Roumanie continue avec beaucoup de méthode et de précision. Elle a commencé un mouvement de conversion sur l'aile gauche formant pivot à Galatz, qui sera bientôt terminé. Le gros de l'aile droite est maintenant à la hauteur de Bucharest. Ses avant-gardes sont sur l'Ottu de Slatina à Torno-Magurelli. Cette armée, que commande le grand-duc Nicolas, cherche donc à aborder le fleuve, qu'elle essaiera ensuite de franchir, en même temps, sur plusieurs points.

Bucharest, 9 mai.

La proposition qui vient d'être déposée à la Chambre, tendant à la déclaration de l'indépendance de la Roumanie et son érection en royaume, est signée par les groupes du centre. La déclaration officielle de guerre ne sera lancée qu'après la discussion de cette proposition.

Le conseil des ministres vient d'approuver le manifeste que le président du conseil a adressé à l'Europe contre les violences des Turcs.

Vienne, 10 mai.

Le gouvernement a été hier officiellement prévenu de l'entrée en campagne de l'armée roumaine.

EN ASIE.

L'armée russe du Caucase opère en Asie en trois colonnes, parties, l'une d'Alexandropol, l'autre d'Ackhulzich, la troisième d'Erivan. Son but évidemment est de prendre, par un siège régulier, la forteresse de Kars.

Devant cette place se trouve déjà, avec les parcs de siège, la plus considérable de ces trois colonnes, sous les ordres du général en chef de cette armée, Loris-Melikoff.

Les deux autres colonnes ont agi simultanément à l'est et à l'ouest de Kars, qui peut se trouver par cette manœuvre isolé d'Erzeroum d'abord, et ensuite privé des secours que pourrait lui apporter Mouktar-Pacha, qui s'est retiré à Oiti, avec le gros de ses forces.

C'est la colonne de l'Est qui s'est emparée de Bayazid. Elle est maintenant à Kammour, sur l'Euphrate.

La colonne de l'Ouest s'apprête à forcer les monts Saghanli, pour attaquer Mouktar-Pacha, qui a ses avant-gardes à Bordez.

Londres, 9 mai.

L'amirauté vient de recevoir une dépêche officielle des plus importantes d'Erzeroum.

Mouktar-Pacha, voulant empêcher la jonction de trois grosses colonnes russes, après un combat meurtrier qui a duré près de 9 heures, s'est fait chasser de ses deux grandes positions stratégiques de Cura-Kaled et Tomazdan. Les pertes des deux côtés sont énormes ; les prisonniers se comptent par milliers.

La situation de Mouktar-Pacha, qui a cherché à s'acculer à Oiti, paraît être très-critique, puisqu'il est serré de très-près par les armées russes qui disposent de forces doubles des siennes.

Un engagement général et décisif est imminent.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

XIII. — 1830.

Comme c'est loin d'aujourd'hui, 1830 ! Et pourtant on ne doit pas trop insister sur les événements qui marquèrent cette date, si l'on ne veut pas être immédiatement classé dans l'un des trois partis qui subsistent encore. Nous n'écrivons ni pour les uns ni pour les autres, mais pour tous : chacun est libre de penser après cela que nous n'avons pas sonné le courage de formuler notre opinion perdue ailleurs que des bureaux d'encre, et l'on n'en connaît pas d'assez sérieux pour jamais devenir des hommes politiques. C'est une vérité. En ce qui concerne les avocats, c'est autre chose, et la preuve s'en trouve dans toutes les assemblées passées et présentes.

(*) Tous droits réservés.

Force nous est de savoir néanmoins ce que devint le garde du corps dont nous venons de parler dans le chapitre précédent. Les gardes du corps ne vécurent sous ce nom que jusqu'au 15 août 1830. Pourquoi et comment ? Nous devons bien le dire et on nous le pardonnera.

Qui a souvenir de la médaille frappée en l'honneur des 221 et du banquet des Vendanges de Bourgogne ?

Le roi Charles X s'empressa de dissoudre la Chambre et de renvoyer ainsi les sauveurs de la patrie devant les collèges d'arrondissement et de département ; mais ces collèges réélurent 202 députés parmi ceux qui avaient voté l'adresse des 221. Le gouvernement était battu !

Le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe I^{er}, n'ignorait pas les dangers qui menaçaient le trône : M. de Salvandy nous l'a révélé dans les Cent et un. Son Altesse Royale, le soir même de la brillante fête qu'il donna à LL. MM. le roi et la reine de Naples, au Palais-Royal, disait à M. de Salvandy : « Nous dansons sur un volcan ! »

Vinrent les fatales ordonnances du 25 juillet, après le rapport énergique adressé au roi au nom de tous les ministres, et dont la rédaction est attribuée à M. de Chantelauze.

Les journalistes de l'opposition protestèrent ; des manufacturiers fermèrent avec intention leurs fabriques et renvoyèrent leurs ouvriers. Les ouvriers,

surtout ceux qui ne savaient pas lire, crièrent : « Vive la liberté de la presse ! » Le National et le Temps parurent sans autorisation le 27 juillet et publièrent la protestation relative à l'illégalité des ordonnances sous le rapport de la dissolution de la chambre élective, du changement du mode des élections et de l'autorisation exigée pour les journaux. Le National et le Temps virent saisir leurs presses malgré une résistance très-vive, et le tribunal de commerce rendit un jugement dans lequel on lit « que l'ordonnance royale du 25 juillet étant contraire à la Charte, ne saurait être obligatoire » ni pour la personne sacrée et inviolable du roi, ni pour les citoyens aux droits desquels elle portait atteinte. »

Il arriva ce qui arrive en pareil cas. Des écoliers et des ouvriers enfoncèrent des boutiques, s'emparèrent des armes et de la poudre qu'ils trouvèrent chez les armuriers et s'en allèrent crier aux environs du Palais-Royal : « Vive la Charte ! A bas les ordonnances ! A bas les ministres ! »

Le maréchal duc de Raguse, qui avait reçu l'ordre de prendre le commandement de la division de Paris, établit son état-major général sur la place du Carrousel.

Pendant ce temps, une trentaine de députés se réunissaient chez M. Casimir Périer pour ne rien décider, vu le nombre des décisions proposées et

reconnues impraticables.

La foule grossissait et la force armée se massait au Palais-Royal, au Carrousel, et sur les boulevards Saint-Martin et Saint-Denis jusqu'à la place de la Bastille.

A six heures du soir, rien de sérieux encore : les soldats recevaient des pierres et se contentaient de dissiper les groupes sans faire usage de leurs armes.

Qui attisait le feu de la révolte en France ? Ce n'est pas un Français qui tira le premier coup de fusil dans ces déplorables journées ! Il est bon de lire à ce sujet les mémoires de M. Mazas, pages 14 et 15. L'Américain Foulks ou Fox donna le signal de la révolte.

C'est sur la place du Palais-Royal que les troupes trouvèrent la première barricade. On avait renversé là un omnibus, et lorsque les sommations légales furent faites, on y répondit par une grêle de pierres. Le feu de peloton commandé par le général atteignit fort peu d'individus. Le soir de cette journée, il sembla que plusieurs quartiers étaient paisibles ; mais, le lendemain, presque toutes les rues étaient coupées par des barricades ; les emblèmes royaux étaient traînés dans la boue ; les postes des pompiers et les corps de garde isolés étaient désarmés. L'Hôtel-de-Ville fut promptement occupé : on y arbora le drapeau tricolore ainsi que sur les tours Notre-Dame, et le tocsin ne cessa dès

Etranger.

ITALIE.

Pèlerinage national de France à Rome.

On écrit de Rome, 5 mai :

Le pèlerinage national français a été reçu ce matin en audience solennelle par N. S. P. le Pape. Plus de 2,000 pèlerins assistaient à cette magnifique audience, et la vaste salle Ducale où elle a eu lieu n'a pu suffire que très-difficilement à contenir cette grande foule enthousiaste et émue. Le Saint-Père a quitté ses appartements un peu après midi et a trouvé réunis dans les premières antichambres les principaux personnages de sa cour et les Romains les plus illustres par leur naissance, leur fortune ou leur science, qui se sont aussitôt joints à son nombreux et brillant cortège de cardinaux, d'évêques, de prélats et de camériers.

Arrivé dans la salle, le Souverain-Pontife a béni l'assistance et a pris aussitôt place sur son trône, autour duquel se sont rangés les cardinaux.

M. le vicomte de Damas, président du pèlerinage national, s'est alors avancé au pied du trône et a lu une Adresse qui se terminait par les cris de : Vive Pie IX ! Vive notre Roi ! Vive notre Pontife bien-aimé ! Les représentants des différentes sociétés catholiques et des divers diocèses de France ont ensuite gravi les degrés du trône et ont déposé entre les mains de Sa Sainteté des bourses et des coffrets remplis d'or et d'autres objets précieux.

Le Saint-Père s'est alors levé, et il a prononcé d'une voix sonore et fortement accentuée le remarquable discours suivant, en français, qui a produit la plus vive impression sur toute l'assistance et arraché des larmes de tous les yeux :

« Mes chers enfants, je vous salue. Comme Jésus-Christ se montrant à ses Apôtres, je vous dirai : *Avete* ; je vous salue et je vous bénis, avant de commencer le peu de mots que j'ai l'intention de vous adresser. Vous êtes témoins, mes chers fils, de la triste position qui est faite à l'Eglise catholique ; l'Eglise de Dieu est opprimée, mais elle prie ; elle est persécutée, mais elle proteste ; et vous-mêmes, avec les millions de catholiques répandus dans le monde entier, vous protestez contre cette oppression, contre cette persécution dont l'Eglise est la victime. Vous venez comme une armée catholique, non avec l'épée, mais avec des chapelets ; votre armée n'est pas une armée belliqueuse, mais une armée humble, pacifique. Et pourtant il y a de certains gouvernements qui craignent et qui croient qu'il y a là quelque chose de politique et qu'on veut renverser ceux qui commandent.

« Non, nous ne voulons renverser que le péché et rétablir l'ordre, car ce qu'on appelle souvent l'ordre présent serait bien mieux appelé le désordre présent. Nous prions donc Dieu qu'il nous accorde la force et la grâce de rétablir l'ordre. Nos ennemis et ceux de l'Eglise croient que nous songeons à une contre-révolution ; ils crai-

lors d'appeler aux armes tous les citoyens.

« Quand les troupes sortirent de leurs quartiers, dit M. Michaud, l'insurrection était déjà en possession de la plus grande partie de la capitale... Le maréchal duc de Raguse venait de recevoir l'ordonnance de mise en état de siège ; mais, d'un côté, on ne prit aucune des mesures qui en étaient la conséquence ; et, de l'autre, le préfet de police, ses agents et toutes les autorités se crurent dispensés d'agir. »

Le maréchal écrivit au roi « que ce n'était plus une émeute, mais une révolution ; qu'il était urgent de prendre des moyens de pacification ; que l'honneur de la couronne pouvait encore être sauvé, mais que le lendemain il ne serait peut-être plus temps. »

On sait que cette lettre ne parvint pas à Charles X.

Les divers combats, surtout celui de la place de Grève, furent très-meurtriers. Nous n'avons pas à faire le récit de toutes les scènes que l'histoire enregistrera plus tard sans passion ; c'est pourquoi nous en arrivons immédiatement à la proclamation de Lafayette : il avait rétabli la garde nationale et s'en était déclaré le commandant en chef.

Il disait :

« Mes chers concitoyens et braves camarades, la confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de la force publique.

gnent là où il n'y a pas à craindre, parce qu'ils ont la conscience chargée et que celle-ci trouble leur imagination.

« Mais nous, dans la position où nous sommes, que ferons-nous ? Si nous tournons nos yeux dans le monde, nous voyons qu'il y a peu à espérer des hommes. Qu'espérer, en effet, quand on a le courage de donner un démenti public aux paroles du Pape et de dire qu'il est un menteur ! Un tel langage est tout à fait inconvenant ; ce n'est pas digne d'un gouvernement catholique. Je ne dirai pas quel est le gouvernement qui a dit cela, mais je l'ai lu.

« Pour nous, prosternons-nous devant Jésus-Christ et implorons son secours, car lui seul peut rétablir l'ordre et nous accorder la victoire. Je veux vous rappeler un événement de la Sainte-Ecriture qui nous confirmera dans l'espérance de la victoire. Lorsque les Philistins attaquèrent les Israélites, ceux-ci furent remplis de peur et, pour se donner confiance et reprendre courage, ils placèrent l'Arche sainte au milieu du camp. Aussitôt qu'ils virent l'Arche, leur courage se ranima et ils se préparèrent avec énergie à la bataille. Le lendemain la bataille eut lieu et les Philistins furent victorieux. Ceux-ci s'emparèrent même de l'Arche et des saints livres du Testament qui y étaient renfermés. Ils l'emportèrent en triomphe et la placèrent dans le temple de Dagon, leur dieu. Mais qu'arriva-t-il ? Il arriva que la statue de Dagon, placée en face de l'Arche, tomba pendant la nuit. Les Philistins la remirent en place de nouveau et cette fois la statue de Dagon non-seulement tomba, mais se brisa en morceaux. Alors les Philistins commencèrent à réfléchir et tinrent conseil (de nos jours on tient souvent conseil) et décidèrent que le mieux à faire était de renvoyer l'Arche sainte chez les Hébreux, pour ne pas être maltraités par elle. Ils la rendirent donc et l'accompagnèrent avec beaucoup d'honneur et lui firent beaucoup d'offrandes.

« La réflexion que nous devons tirer de cet exemple, c'est que, s'il n'y a pas de gouvernements pour nous aider, Dieu lui-même nous aidera, de même que l'Arche sainte fit elle-même, pour se défendre, ce que les Israélites n'avaient pu faire. Vous voyez ici la capitale du monde catholique où on a placé l'Arche du Nouveau-Testament. Mais elle y est entourée de beaucoup de Dagon. D'un côté on voit l'enseignement protestant, incrédule, impie, de l'autre des temples protestants de toutes les sectes. Je ne terminerais pas si je voulais faire l'énumération de tout ce qu'on a fait pour détruire la foi catholique et l'Eglise de Dieu.

« Que faire pour renverser tous ces Dagon ? Nous devons prier et espérer que l'Arche sainte du Nouveau-Testament sera bientôt libre et débarrassée de toutes ces idoles qui font honte à la capitale du monde catholique. La voix de Dieu se fera de nouveau entendre et prononcera encore ces paroles : *Fiat lux et facta est lux*. Nous vivons dans les ténèbres et l'obscurité de l'erreur, mais la voix de Dieu dira : *Fiat lux* au milieu du peuple, et celui-ci abandonnera ses erreurs pour aller à la vérité ; elle dira *Fiat*

J'ai accepté avec dévouement et avec joie les devoirs qui me sont confiés : de même qu'en 1789, je me sens fort de l'approbation de mes honorables collègues aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi ; mes sentiments sont connus. La conduite de la population parisienne dans ces jours d'épreuve me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera ou nous périrons ensemble.

« Vive la liberté ! vive la patrie ! »

Que se passait-il à Saint-Cloud, où était le roi ?

On venait d'y nommer M. de Mortemart président du conseil des ministres, et avec charge d'aller à Paris annoncer le retrait des ordonnances du 25 juillet relatives à la suspension de la liberté de la presse. Le ministre ne put trouver un imprimeur pour la publication des actes de l'autorité royale, et, tandis qu'il était à la Chambre des pairs, il envoya M. de Sussy à l'Hôtel-de-Ville afin d'y voir les commissaires. Lafayette lut à haute voix les ordonnances au peuple rassemblé dans la grande salle, et, tout aussitôt, les gens de tout calibre qui se trouvèrent là s'écrièrent :

« Plus de Charles X, plus de Bourbons, plus d'ordonnances ! »

La lieutenant générale du royaume fut offerte au duc d'Orléans. Le roi, qu'on pouvait désormais appeler le souverain de Saint-Cloud, apprit que beaucoup de régiments abandonnaient leurs armes

lux au milieu du clergé, et celui-ci se souviendra qu'il est la lumière qui doit illuminer le monde entier. Mais pour obtenir tout cela, il faut renouveler sans cesse les prières, les œuvres de charité ; il faut que les sacrements soient fréquentés souvent et que les églises soient remplies de fidèles pour y demander à Dieu la grâce de la sainte persévérance.

« O mon Dieu, faisons souvent des prières ; en ce jour, je ne m'adresse pas seulement à vous, ô mon Dieu, et à Marie, je m'adresse à ce grand pape, à ce grand saint, dont nous célébrons la fête ; je m'adresse à saint Pie V et je lui dis : *Ut Turcorum, hereticorum, schismaticorum et incredulorum potestate nos eripias, Te rogamus, audi nos* (En prononçant ces paroles, le Saint-Père était si ému qu'il a continué son discours en italien), afin que toutes les erreurs soient détruites et disparaissent de la surface de la terre. C'est pour cela que je lève mes yeux vers le Ciel et que je prie Dieu pour vous, pour moi, afin qu'il nous donne la lumière nécessaire. Que la bénédiction de Dieu descende sur vos âmes et leur donne la force nécessaire pour rester fidèles à leurs devoirs ; qu'elle vous console et vous soutienne dans le chemin de la vie jusqu'à l'heure de votre mort. *Benedictio Dei*, etc., etc. »

Chronique militaire.

L'état-major et deux bataillons du 125^e de ligne, composés de 33 officiers et 524 hommes, arriveront à Poitiers le 13 mai.

Un autre bataillon, composé de 13 officiers et 247 hommes, passera par Chinon, Loudun et Thouars pour se rendre à Bressuire, où il doit être caserné provisoirement.

A dater du lundi 7 mai, le quartier général de la 44^e brigade d'infanterie et des subdivisions du Finistère est transféré de Brest à Quimper, son emplacement définitif, en exécution de la décision de M. le ministre de la guerre, en date du 5 avril dernier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M^{re} l'évêque d'Angers a passé la journée d'hier dans nos murs. Le matin, il a donné la confirmation à l'église de la Visitation, et le soir à Saint-Pierre.

Les fidèles de la Visitation avaient pris des dispositions pour faire une brillante réception au digne prélat de notre diocèse, mais le mauvais temps n'a pas permis qu'on donnât suite aux divers projets : une pluie torrentielle a commencé dès mercredi soir, au moment où Monseigneur mettait le pied sur la paroisse de la Visitation.

Les enfants de Rou-et-de-Distré, qui sont venus hier matin à cette paroisse, ont pu faire leur voyage par un temps magnifique.

Le soir, ceux de Dampierre et de Saint-

et leur drapeau, et le samedi, 31 juillet, à trois heures du matin, après avoir levé, la veille, les arrêts du duc de Raguse donnés un peu trop violemment par le dauphin, il appela lui-même un des gardes du corps de service, en lui ordonnant de porter un message au dauphin.

— Vous parlerez vous-même à mon fils, lui dit-il, et lui ferez connaître que provisoirement je me retire à Trianon. Priez-le de me rejoindre bientôt. Vous me rapporterez, vous-même encore, la réponse verbale du dauphin.

Le garde s'inclina et partit aussitôt. Deux heures plus tard, il était à Trianon.

— Sire, dit-il, M^{re} le dauphin sera ici à onze heures. Le mouvement de retraite s'opère ; mais, d'après ce que j'ai cru comprendre, Votre Majesté serait beaucoup plus en sûreté dans toute autre résidence.

— Est-ce l'avis de mon fils que vous exprimez en ce moment ?

— Non, sire, et je vous demande pardon de la liberté que j'ai prise de parler ; mais le dévouement...

— Parlez, mon ami, répondit Charles X avec bonté. Les serviteurs dévoués sont rares et le roi est touché de vos bons sentiments.

— Eh bien, sire, c'est à Rambouillet que devrait être le quartier général. L'infanterie de la garde peut prendre position en avant de la ville, derrière

Lambert, qui se réunissent à Saint-Pierre ont été assaillis par une véritable tempête de vent et une pluie torrentielle.

M^{re} l'évêque donne aujourd'hui la confirmation, au Puy-Notre-Dame, aux enfants de cette paroisse et à ceux de Brossay, Saumur, Macaire et le Vaudelnay.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Tachetier à la loi d'organisation municipale, rédigé : « Les communes sont gérées par des conseils municipaux qui élisent leur maire et plusieurs adjoints. »

Ont voté pour : MM. Janvier de la Motte et Maillé ;

Ont voté contre : MM. Benoist, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland.

Scrutin sur le § 2 de l'art. 29, établissant la gratuité des fonctions de conseiller municipal, de maire et d'adjoint, adopté par 353 voix contre 87.

Ont voté pour : MM. Benoist, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland.

N'a pas voté : M. Janvier de la Motte.

Nous remarquons que M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, s'est rangé parmi les membres de l'extrême gauche qui ont demandé que les fonctions de conseiller municipal fussent rétribuées. Les trois autres députés d'Indre-et-Loire ont voté contre la proposition.

La récolte. — Jamais nos récoltes n'ont présenté une apparence plus splendide cette saison de l'année, dit le *Mouvement financier*. Les derniers froûs, en retard un peu la végétation, ont forcé la pousse à s'arrêter au profit de l'épi, et tout fait voir que la production sera abondante. La question est de savoir si la moisson peut être faite assez tôt pour que la chaleur soit sensiblement enrayée. Déjà la gérie a envoyé au moulin ses premières ges ; les céréales vont donc se succéder dans notre colonie en attendant qu'il en vienne nos grands centres agricoles. Alors, le du pain devra être ramené à son titre normal.

Avis administratif.

CLASSEMENT, EN 1877, DES CHEVAUX, MULETS ET MULES.

Itinéraire de la Commission dans l'arrondissement de Saumur.

La Commission chargée de procéder au classement des chevaux, juments, mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation, se rendra dans les communes de l'arrondissement de Saumur les jours et heures indiqués ci-dessous :

SUBDIVISION D'ANGERS. — Commission

Aubigné-Briand, 29 mai, 8 heures.
Tigné, 29 mai, 1 heure.
La Fosse-de-Tigné, 29 mai, 4 heures.
Tancoigné, 30 mai, 8 heures.
Trémont, 30 mai, 8 heures.
Cernusson, 30 mai, 2 heures.
Montilliers, 30 mai, 3 h. 1/2.

les étangs du Perray ; l'artillerie, qui compte rante-deux pièces attelées, peut être portée à l'arrière, et les six régiments de grosse cavalerie de cavalerie légère étant cantonnés aux environs de la Suisse, les grenadiers à cheval, la gérie et... les gardes du corps garderont la position. Je crois que le roi peut ainsi compter sur mille hommes de bonnes troupes.

Charles X examinait avec intérêt le jeune homme qui lui parlait avec tant d'assurance. Il restait instant, puis lui dit :

— Votre nom, mon ami ?

— Henry Caillivet, sire !

— Eh bien, Caillivet, allez trouver votre père et remettez-lui cet ordre.

Le roi s'assit alors, écrivit quelques lignes tournant vers Henry :

— J'aurai l'honneur de marcher à la tête de la compagnie de Luxembourg... de nos jours, mi lesquels je suis heureux de compter un jeune homme... (Charles X appuya sur ce grand mot) lieutenant Caillivet, dont j'apprécie la bravoure.

Henry, ému jusqu'aux larmes et ne sachant plus que dire, se pencha vers le roi et baisa la main du roi.

(A suivre.)

BREMONT DE L...

La pluie midi jusqu'

Le Voide, 31 mai, 8 heures.
 La Salle-de-Vibiers, 31 mai, 1 heure.
 Coron, 31 mai, 3 heures.
 La Plaine, 1^{er} juin, 8 heures.
 Sonloire, 1^{er} juin, midi 1/2.
 Saint-Paul-du-Bois, 1^{er} juin, 4 heures.
 Saint-Hilaire-du-Bois, 2 juin, 8 heures.
 Vibiers, 2 juin, 2 heures.
 Les Cerqueux-sous-Passavant, 4 juin, 8 heures.
 Cléré, 4 juin, 1 heure.
 Passavant, 4 juin, 4 heures.
 Neuil-sous-Passavant, 5 juin, 8 heures.
 Saint-Macaire-du-Bois, 5 juin, 1 heure.
 Le Puy-Notre-Dame, 5 juin, 3 heures.
 Le Vaudelnay-Rillé, 6 juin, 8 heures.
 Brossay, 6 juin, 1 heure.
 Cizay, 6 juin, 3 heures.
 Courchamps, 7 juin, 2 heures.
 Courday-Macouard, 7 juin, 2 heures.
 Saint-Cyr-en-Bourg, 8 juin, 8 heures.
 Saint-Just-sur-Dive, 8 juin, 2 heures.
 Brézé, 9 juin, 8 heures.
 Epieds, 9 juin, midi 1/2.
 Méron, 9 juin, 3 h. 1/2.
 Montreuil-Bellay, 11 juin, 8 heures.
 Antoigné, 11 juin, 3 heures.

Commission n° 3.

Coutures, 26 mai, 8 heures.
 Chemellier, 26 mai, midi.
 Grézillé, 26 mai, 2 heures.
 Saint-Georges-des-Sept-Voies, 28 mai, 8 heures.
 Le Thourail, 28 mai, 1 heure.
 Gennes, 28 mai, 3 heures.
 Trèves-Canauld, 29 mai, 8 heures.
 Chenouette-les-Tuffeaux, 29 mai, 1 heure.
 Louerre, 29 mai, 3 heures.
 Noyant, 30 mai, 8 heures.
 Ambillou, 30 mai, 9 h. 1/4.
 Brigné, 30 mai, 2 heures.
 Marigné-Briand, 31 mai, 8 heures.
 Lourdes-Rochemontier, 31 mai, 2 heures.
 Denezé, 1^{er} juin, 8 heures.
 Forges, 1^{er} juin, 1 heure.
 Meigné, 1^{er} juin, 3 heures.
 Les Ulmes, 2 juin, 3 heures.
 Montfort, 2 juin, 1 heure.
 Douces, 2 juin, 3 heures.
 Doné, 4 juin, 8 heures.
 Soulanges, 4 juin, 2 heures.
 Saint-Georges-Châtelais, 5 juin, 8 heures.
 Concourson, 5 juin, 1 heure.
 Les Verchers, 5 juin, 3 heures.

SUBDIVISION DE TOURS. — Commission n° 4.

Les Rosiers, 15 mai, 8 heures.
 Saint-Clement-des-Levés, 15 mai, 1 heure.
 Saint-Martin-de-la-Place, 16 mai, 2 heures.
 Saint-Lambert-des-Levés, 16 mai, 8 heures.
 Varennes, 17 mai, 8 h. 3/4.
 Villebernier, 17 mai, 2 h. 3/4.
 Allonnes, 18 mai, 9 heures.
 Brain-sur-Allonnes, 18 mai, 1 h. 1/2.
 La Breille, 18 mai, 3 h. 1/2.
 Vivy, 19 mai, 9 heures.
 Neuillé, 19 mai, 1 h. 1/2.
 Bagnoux, 29 mai, 8 h. 1/2.
 Varrains, 29 mai, 10 heures.
 Chacé, 29 mai, 1 h. 1/2.
 Artannes, 29 mai, 3 h. 1/2.
 Dampierre, 30 mai, 9 heures.
 Souzay, 30 mai, 1 heure.
 Parnay, 30 mai, 2 h. 1/2.
 Turquant, 31 mai, 9 heures.
 Monsoreau, 31 mai, 1 heure.
 Fontevault, 31 mai, 2 h. 1/4.
 Distré, 1^{er} juin, 8 h. 1/2.
 Rou-Marson, 1^{er} juin, 1 heure.
 Verrie, 1^{er} juin, 2 heures.
 Saint-Hilaire-Saint-Florent, 1^{er} juin, 3 heures.
 Saumur, 2 juin, 7 heures, au Champ-de-Foire.

Les chevaux et juments de six ans et au-dessus, les mules et les mules de quatre ans et au-dessus, existant dans la commune, seront tous examinés par la Commission déléguée à cet effet. — Sont seuls dispensés de la présentation les animaux refusés définitivement lors du classement de 1876.

Les juments suitées ne seront pas présentées aux Commissions, seulement leurs propriétaires seront tenus de remettre au Président de la Commission un certificat du maire de la commune, constatant la position de leurs animaux.

Les propriétaires seront appelés par ordre alphabétique, et chacun d'eux présentera en bloc tous les animaux qui lui appartiennent.

Les propriétaires qui ne présentent pas leurs animaux peuvent être déferés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 50 francs à 1,000 francs (art. 13 de la loi du 1^{er} août 1874).

Ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations, seront frappés d'une amende de 200 francs à 2,000 francs.

Tous les animaux qui ne seront pas présentés au classement (qu'une amende ait été prononcée ou non), seront compris d'office parmi ceux aptes au service de l'armée.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés au Champ-de-Foire, dimanche prochain, de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2 :

- 1^o Allegro militaire..... ROBERT.
 - 2^o Ouverture du Paludier du bourg de Batz..... FEBVRE.
 - 3^o Les Huguenots..... MEYERBEER.
 - 4^o Variations pour divers instruments..... ZIEGLER.
 - 5^o Marche du Prophète..... MEYERBEER.
- Le Chef de musique, HALBERT.

Le concert que la musique municipale devait donner dans le square.

De Tours à Chinon et à Candes. — Nous avons déjà annoncé le pèlerinage de la ville et du diocèse de Tours au tombeau de saint Martin, à Candes, pour dimanche prochain, 13 mai. Ce pèlerinage sera présidé, ainsi que nous l'avons dit, par M^r l'archevêque de Tours.

Les pèlerins de Tours feront le trajet en chemin de fer jusqu'à Chinon, puis par bateau à vapeur jusqu'à Candes, où ils arriveront à 9 heures 30 du matin, pour repartir le soir à 5 heures.

A cette occasion, un immense et magnifique paquebot de Nantes, portant 600 personnes, descendra la Vienne, de Chinon à Candes, en moins d'une heure, et la remontera en une heure et demie.

Courses de Poitiers. — Les courses de Poitiers auront lieu le lundi de Pentecôte, 24 mai. A cette occasion, la Compagnie des chemins de fer de la Vendée prévient le public qu'il sera délivré au départ de Chinon, Bressuire, Saumur, et de toutes les gares intermédiaires comprises entre ces points et Poitiers, des billets aller et retour, avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés le 24 mai, et valables pour le retour jusqu'au premier train du lendemain mardi.

Courses de Savenay. — Les courses de Savenay sont fixées : la première journée, au dimanche 1^{er} juillet; la deuxième journée, au dimanche 2 septembre, jour de l'ouverture du Congrès agricole.

Rennes. — Le comité des fêtes de Rennes a fait savoir qu'il vient d'envoyer 40,000 francs aux ouvriers sans travail de Lyon, et que pareille somme est réservée aux pauvres de Rennes.

Nantes. — Un travail curieux sera exposé en 1878 par les soins de M. le docteur Cossé, de Nantes. C'est la collection complète de tous les journaux parus depuis le 1^{er} août 1870 jusqu'au 1^{er} mars 1876.

— Le *Phare de la Loire* raconte qu'un navire de l'Etat doit prochainement apporter de l'Algérie à Douarnenez 400,000 kilogrammes de sauterelles séchées au soleil, nouvel appât pour la pêche de la sardine, découvert par M. le docteur Morvan.

— La peine de mort prononcée contre Jean Penhouët, par la cour d'assises de la Loire-Inférieure, vient d'être commuée, dit le *Phare de la Loire*, par M. le Président de la République.

Le condamné a été extrait mercredi matin de la prison de Nantes, et est parti pour Rennes, où il entendra lecture de ses lettres de grâce.

Châteaubriant. — Un cas de fécondité extraordinaire s'est produit au bourg du Grand-Auverné (Loire-Inférieure), arrondissement de Châteaubriant. Une femme Evain est accouchée, le 29 avril, de 4 enfants bien constitués, deux garçons et deux filles.

Variétés.

GÉOGRAPHIE. — ARCHÉOLOGIE.

(Suite.)

Au commencement de ce siècle, la rive droite de la Loire, en amont et en aval de Saint-Nazaire, se composait d'une série de promontoires rocheux, éloignés d'environ un kilomètre les uns des autres, et réunis par des anses vaseuses dont la partie supérieure était couronnée d'une petite dune de sable. Aujourd'hui, la rive présente encore cette physionomie en aval du rocher de Saint-Nazaire; mais, en amont, il n'en est plus de même. On a barré ces anses en établissant une vaste digue de ceinture sur leurs diamètres prolongés, et l'on a disposé des bassins à flot à l'abri de cette digue, en régularisant les anses et les coupant à vif. C'est ainsi que le bassin à flot actuel de Saint-Nazaire a été construit dans l'anse dite de la Ville-Halluard, entre la pointe de Saint-Nazaire proprement dite et la pointe de la Ville-Halluard. Un second bassin, en pleine activité de construction, sera établi dans une seconde anse, entre la pointe de la Ville-Halluard et celle de Penhoët. Ce sera l'un des plus vastes bassins à flot existant

ou monde; il ne présentera pas moins de 24 hectares de superficie. Les fouilles commencées il y a dix ans et conduites jusqu'à un mètre environ au-dessous des basses mers, n'avaient encore rien produit d'extraordinaire quand, en 1874, M. Kerviler, prenant la direction des travaux, fut surpris par des rencontres fort curieuses et amené à des observations qu'il a continuées depuis avec le plus grand succès.

Ptolémée indique à l'embouchure de la Loire un port que les historiens latins appellent le *Brivates portus*. Où était ce port? La question a été étudiée depuis longtemps par les archéologues. A peu de distance de Saint-Nazaire, près du bourg de Méans, se jette dans la Loire une petite rivière, le Brivet. Sans aucun doute, le *Brivates portus* devait se trouver à l'embouchure du Brivet. Mais en vain avait-on fait des recherches à Méans, on n'y avait jamais trouvé de débris romains, et cette circonstance rendait douteuse les conjectures. Les fouilles faites dans l'anse de Penhoët les ont complètement démenties. M. de Kerviler avait remarqué que le Brivet, à quelque distance de Saint-Nazaire, au lieu de se diriger en ligne droite vers la Loire pour se jeter dans le fleuve, se détournait brusquement et, revenant sur ses pas, allait chercher à Méans une issue qu'il aurait pu trouver auprès de Penhoët. Cette brusque déviation n'était-elle pas le résultat d'un accident? A une époque éloignée, le Brivet ne débouchait-il pas dans la Loire entre les rochers de la Ville-Halluard et ceux de Penhoët? Les sondages minutieux que rendait nécessaires le travail d'établissement du bassin à flot confirmèrent d'une manière absolue cette prévision.

On trouva en effet que l'anse comprise entre la pointe de la Ville-Halluard et Penhoët était remplie de vase, mais que le fond même était rocheux. La formation de ces alluvions vaseuses s'expliquait facilement.

On connaît cette loi hydraulique générale qui veut que, dans tout liquide en mouvement contenant des matières solides en suspension, s'il y a diminution de vitesse, il y ait aussitôt dépôt. C'est cette loi qui crée les barres au large des embouchures de toutes les rivières, parce que, les eaux de celles-ci venant se heurter contre les eaux de l'Océan, il se produit dans leur cours une diminution presque immédiate de vitesse, qui ne tarde même pas à s'annuler complètement. Que l'on remonte la rivière aux eaux vaseuses : la vitesse de l'eau est beaucoup plus considérable dans le chenal que sur les bords; d'où un dépôt de matières toujours croissant sur les rives. Mais si la rive n'est pas continue, si elle est coupée par de profondes anfractuosités, l'eau qui remplit ces golfes n'a presque pas de vitesse, elle est pour ainsi dire au repos, et c'est là qu'a lieu le maximum du dépôt des matières en suspension; aussi ces golfes ne tardent-ils pas à se remplir complètement et à disparaître. C'est manifestement ainsi que s'est colmatée l'anse de Penhoët. A l'origine des temps, alors que la surface de notre globe ne se composait que de rocher nu, l'anse formait une cuvette parfaitement libre, dans laquelle les eaux du Brivet venaient se confondre avec celles de la Loire. Les intempéries des saisons désagrégerent les flancs des vallées et formèrent au fond du thalweg du fleuve des dépôts de sable, de roches et de gravier, au milieu desquels l'eau continua de couler. Plus tard, les terres formées dans les régions supérieures des montagnes de l'Auvergne et du Bourbonnais chargèrent les eaux de la Loire de matières argileuses, et les vases commencèrent à se déposer dans les golfes latéraux, où le courant n'était pas aussi fort que dans le milieu du fleuve. Ces alluvions vaseuses, s'étant accumulées successivement pendant la longue série des siècles, une barre peu à peu se forma, et le Brivet, ne trouvant plus qu'une issue facile entre la pointe de la Ville-Halluard et celle de Penhoët, gagna Méan.

Si l'examen des matières qui composent le fond de l'anse conduisait à cette explication, une rencontre particulière devait la confirmer. Les eaux douces sont très-rare à Saint-Nazaire; le Brivet est salé jusqu'à une distance assez considérable de son embouchure. L'entrepreneur, chargé des travaux du bassin de Penhoët, se trouvant embarrassé pour alimenter les chaudières des machines à vapeur qu'il emploie, M. Kerviler lui donna le conseil de forer une colonne artésienne dans le plan présumé de la vallée rocheuse qui avait abouti originairement dans l'anse de Penhoët. Le conseil fut suivi.

(A suivre.) (Français.)

Faits divers.

On annonce qu'un ingénieur de Bruxelles vient de trouver le moyen d'utiliser les conduites de gaz pour l'extinction des incendies dans les théâtres, édifices publics, hôtels, magasins, etc.

On sait que souvent l'incendie est allumé dans les théâtres par un bec de gaz : l'inventeur a eu l'idée d'utiliser la canalisation du gaz pour conduire l'eau, de façon qu'elle puisse être amenée immédiatement au foyer de l'incendie.

Voici la description du système :

La canalisation du gaz, dans les théâtres, comporte actuellement des colonnes montantes formées de tubes en fer d'une grande solidité; ces colonnes se rencontrent sur tous les points de l'édifice; elles se rencontrent, par embranchement, avec les appareils d'éclairage. Afin d'utiliser ces tuyaux pour la distribution de l'eau, il suffit d'ajouter au jeu d'orgue qui commande le gaz, ce second jeu d'orgue qui est en communication avec les conduites d'eau de la ville, et qui permet de distribuer l'eau dans une ou plusieurs colonnes montantes, après avoir, bien entendu, intercepté le passage dans ces colonnes.

Dans les temps de chaleur et d'orage, il n'est pas rare de voir le lait se gâter. On peut éviter ce désagrément en employant un procédé dont nous avons souvent constaté l'efficacité, et qui consiste à jeter dans le liquide, chaque fois que l'on a à redouter sa décomposition, soit quelques grains de sel (quatre ou cinq), soit un clou ou tout autre morceau de fer. Comment le fer, qui est un conducteur de l'électricité, est-il si préservatif pour le lait, si sensible à l'action du fluide magnétique? C'est ce qu'un physicien pourrait peut-être nous dire.

On sait d'ailleurs que, dans beaucoup de campagnes, les paysans mettent toujours, en temps d'orage, un morceau de fer sous les poules couveuses pour empêcher les œufs de virer.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

GOUVERNEMENT EGYPTIEN.

En conformité des avis précédemment publiés par le Représentant à Paris du Gouvernement Egyptien, le Comptoir d'Escompte de Paris fait savoir que le coupon dit « intercalaire » représentant les intérêts arriérés sur les Obligations des Chemins de fer Egyptiens et du Port d'Alexandrie, pour la période du 15 juillet au 15 octobre 1876, soit 6 fr. 25 par Obligation, sera payé au Comptoir d'Escompte de Paris et à son agence de Londres à partir du 14 mai courant.

CONVERSION EGYPTIENNE.

Les porteurs de la Dette d'Egypte consolidée (*Emprunts 1862-1868-1873*) qui ont effectué des dépôts, en anciennes Obligations, en vue de prendre part à la répartition du 5 0/0 privilégié (*Chemins de fer Egyptiens et Port d'Alexandrie*) non réclamé par les ayant droit et devenu disponible en conformité du précédent avis publié le 23 mars dernier, sont informés qu'il leur sera attribué 2.77 0/0 sur le montant des obligations de l'ancienne dette consolidée présentées par eux à la conversion, en tant que ce prorata ne dépassera pas le même nombre d'obligations anciennes déposées en garantie. La remise des titres s'effectuera aux guichets où les dépôts spéciaux ont eu lieu, à partir du 16 mai courant.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastral-

gies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, flexions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardès, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des

enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance. Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoifflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

Cure N° 65,476.
M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.
EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.
Verdon, 16 janvier 1872.
Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.
ERNEST CATTÉ,
Musicien au 63^e de ligne.

Cure N° 62,986.
M^{lle} Martin, d'aménorrhée. Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En tins : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et

sommeil rafraichissant aux plus épuisés.
boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.
Le chocolat le plus pur est
La Perfection de Chocolat du Barry
Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et irritant, il est plus agréable, plus digestif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé.
— Dépôt à Saumur, chez M. COGNON, rue de la République, n° 10.
Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans, n° 10; successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, chez les bons pharmaciens et épiciers BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue de la Glorie, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE TOUL

Rue du Puits-Neuf, n° 21. SAUMUR Rue du Puits-Neuf, n° 21.

BRODERIE ET LINGERIE

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire des grands magasins : A LA VILLE DE TOUL, situés rue Saint-Land, n° 37, et rue Lenepveu, ancien magasin Baillif, a l'honneur d'informer les Dames qu'il vient de faire des achats considérables dans les premières Fabriques des Vosges, Nancy, Toul, Epinal, etc. La grande quantité de **Broderies blanches et écruës**, achetées, payées au comptant, lui a permis d'obtenir un rabais considérable dont veut faire bénéficier les Dames de Saumur. Le grand choix, le bon goût et la variété des dessins, ajoutés à des prix fabuleux de bon marché, dont il donne un aperçu ci-dessous, lui fait espérer une vogue sans précédent, comme dans ses magasins d'Angers.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Bandes brodées, festons avec œillets, 4 m. 20 longueur, pour.....	» 95
Plus de 200 douzaines mouchoirs brodés, écussons avec initiales, à.....	» 45
Plus de 2,000 bandes brodées, blanches et écruës, la bande, par 4 m. 20, de 1,25 à 60 f.	2,45 à 90 f.
Plus de 3,000 jupons riches, de.....	2,45 à 90 f.
Grand choix de camisoles pour femmes, depuis.....	1 45
Pantalons pour femmes, depuis.....	1 45
Dessus d'édredons, guipure, depuis.....	2 95
2,000 belles parures, depuis.....	2 45
4,000 cols toile, deux piqûres, au prix incroyable de.....	» 95
Cols, formes nouvelles, depuis.....	» 60

Plus de 2,000 bonnets en tous genres, pour femmes, depuis.....
Chemises écruës, pour femmes, à.....
Chemises de jour et de nuit, brodées, en tous genres.
Grand choix de guipures, mousselines brodées et brochées.

NOTA. — Changement d'installation et agrandissement des magasins pour faciliter Dames dans leurs choix.

AVIS

Tout le gros linge acheté, qui aurait cessé de plaire, sera changé dans la même journée et pour les mêmes articles; tous les articles apprêtés ne seront pas repris.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 13 mai 1877, à midi.

DE MAISON ET JARDIN

A Saumur, rues des Boires et de l'Hospice.

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Belot (214)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE TRÈS-BEAU JARDIN BIEN PLANTÉ.

Contenant 9 ares, entouré de murs, avec pavillon, cave, hangars, pompe, bassin, au Pont-Foucharde, route du Vau-Langlais, commune de Bagneux. S'adresser à M. SCHMITT, à Saumur, rue Saint-Nicolas, 67, ou à M^e CLOUARD, notaire. (218)

A LOUER DE SUITE MAISON

A Saumur, rue de la Monnaie, n° 12, à l'angle de la place Saint-Nicolas (ancien bureau de l'enregistrement des actes civils). S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

MAISON ET BEAUX JARDINS A LOUER

Situés rue Notre-Dame. Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M. GUILLEMÉ, papetier, rue Saint-Jean. (248)

A VENDRE

UN BON CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, âgé de trois ans. S'adresser à M. GIRAULT, boulanger, rue Nationale. (195)

MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Avec Jardin, Coar, Remises et Ecurie.

Rue de la Chouetterie, n° 11.

S'adresser à M. BIGEAU, qui l'habite. (179)

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS

Rue Saint-Nicolas, 28, A SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, erampous galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chaudières, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-moderés. Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit : N° 16..... 60 fr. les cent kil.

VIN Bordeaux ou St-Georges, vieux, garanti naturel, au prix de 100 fr. les 225 litres, rendus franco de port et de régie en gare de destination, fût perdu. — Veuve THOMAS, propriétaire de vignobles, à Béziers. (106)

AUX ASTHMATIQUES. Il n'existe qui guérissent véritablement l'asthme, la toux, l'oppression, c'est la potion de M. AUGIER, médecin-pharmacien de Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Défie toute concurrence, par 15 ans de succès et des milliers de guérisons. Preuves gratis et franco. (105)

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

Ancienne Maison PAUL GUÉRIN

TOILES J. PICHON, Suc^r MOUCHE

ET CALICOTS 9, place de la Bilange, 9, LINGERIE SAUMUR

en tous genres. SAUMUR

Voulant donner de l'extension à sa maison, M. PICHON vient d'acheter un coupeur sortant d'une des premières maisons de France pour la confection des chemises sur mesure, galonnettes, caleçons, etc.

BLANCHISSERIE DE NEUF

Procédés du professeur Armand Schaffer et C^o.

Pour obtenir de la raideur et un semblant de glacé aux faux-couleurs, on emploie ordinairement l'amidon cru et le borax, ce qui est très-inconvénient, il est souple, glacé et raidit en séchant; la poussière et la transpiration n'attaque que l'apprêt, et le tissu se conserve naturellement.

On demande des ouvrières pour la confection de chemises.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

AMER TONIQUE et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1^{re} médailles à toutes les Expositions. OR à PARIS, PROGRES à VIENNE. DANS TOUS LES CAFÉS Entrepôt général en France et l'Étranger. BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE. PICHON



BIBERON POMPE MONCHOV

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (grosses tétées) Le seul où le lait monte constamment, sans jamais se déverser et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne).

Dépôt général à Paris, rue de Joux, 7, Pharmacie Centrale de France.

Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-bouteilles.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blennium

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Harpe

Saumur, imprimerie de P. GODET.